



Rigaud

AVIS PUBLIC

Est donné que les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Rigaud située au 106, rue Saint-Viateur (hôtel de ville), statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

104, route 201 – nombre d'enseignes pré-menu excédant le maximum autorisé – lot 3 609 937 – zone C-43

- Demande ayant pour effet de permettre l'installation d'une deuxième enseigne pré-menu, alors que le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, n'en autorise qu'une seule (article 11.12.1 b).

Toute personne et tout organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Rigaud ce 22 janvier 2020

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227